

Manuel d'utilisation - Armoires Série 12 Armoires de sécurité à ventilation filtrante Modèles AF2 - AF2-2 - AF4-2 - AF4-3 - AF4-4

1. Spécifications techniques

1.1. Description / utilisation

Armoires de sécurité à ventilation filtrante destinées au stockage des :

- produits nocifs,
- produits toxiques,
- produits inflammables,
- acides et bases,

dans des récipients fermés.

1.2. Caractéristiques techniques :

	AF2	AF2-2	AF4-2	AF4-3	AF4-4
Dimensions extérieures (approx.)					
Hauteur (mm)	1900	1900	1900	1900	1900
Largeur (mm)	800	800	1600	1600	1600
Profondeur (mm)	545	545	545	545	545
Poids à vide (kg)	140	150	280	290	300
Volume utile de l’armoire (m3)	0,6	0,6	1,2	1,2	1,1
Volume du bac de rétention (l)	31	30	62	46	60
Charge admissible par étagère (E) ou demi-étagère (DE) uniformément répartie (kg)	60 (E)	40 (DE)	60 (E)	60 (E) et 40 (DE)	40 (DE)

1.2.1. Conformité :

- Conformes aux recommandations de l'I.N.R.S..
- Conformes au code de la santé publique (articles 5162 et 5170).
- Ventilateur conforme aux normes ISO 5801, AMCA 210-85 et CE.
- Pictogrammes normalisés conformes aux normes ISO 3864 et NF X08.003, et à la directive européenne 92/58/CEE.

1.2.2. Compartiment(s) de stockage :

- Construction en acier 15/10ème, portes double paroi.
- Grande(s) porte(s) vitrée(s) en polycarbonate.
- Peinture époxy blanche RAL 9010 et bleue RAL 5015.
- Étagères perforées réglables en hauteur.
- Grilles d'aération en partie basse.
- Fermeture à clef.

1.2.3. Compartiment « ventilation/filtration » :

- Ventilateur silencieux : 220 volts - 50 Hz; débit de 80 m3/heure; protection IP 24; niveau sonore de 52,3 dB(A) - 61,6 dB.
- Fermeture à clef.

1.2.4. Option contrôle d'obsolescence du filtre par FILTRALARME :

- Sonde de contrôle.
- Circuit électronique mesurant la vitesse de l'air passant par le filtre.
- Réglage permettant de déceler le colmatage du filtre ou de l'anomalie du flux d'air.
- Signal sonore indiquant le dysfonctionnement.
- Voyant lumineux d'alarme.
- DEL de couleurs indiquant le niveau de saturation du filtre.

1.2.5. Option contrôles d'obsolescence du filtre par TUBES À RÉACTIFS :

- Orifice de contrôle sur la face latérale de l'armoire.
- Orifice admettant l'introduction de tubes à réactifs spécialisés.
- Utilisation d'une pompe manuelle.
- Détection de l'efficacité ou de la saturation du filtre à charbon actif par lecture des tubes.

2. Installation

L'armoire doit être installée sur une surface parfaitement plane et pouvant supporter le poids de celle-ci en pleine charge.

Veillez à ce que l'ensemble de l'armoire soit correctement calé afin que l'armoire ne puisse pas basculer. Les éventuels mises à niveau et calage sont à effectuer par l'utilisateur. La mise à niveau correcte de l'armoire doit :

- supprimer toute déformation du bâti,
- permettre aux portes d'être strictement parallèles par rapport au bâti
- supprimer tout frottement des portes sur le cadre de l'armoire.

Le lieu d'installation de votre armoire doit garantir :

- Que celle-ci ne soit pas exposée de façon directe ou indirecte à une quelconque source de chaleur.
- Que celle-ci soit à l'abri de l'humidité et que la température ambiante dans le lieu où elle est située ne soit pas inférieure à -5°C et supérieure à +40°C.

3. Transport et manutention

L'armoire de sécurité que vous venez de recevoir a été protégée et transportée dans des conditions optimales afin qu'elle soit préservée de toute altération due au transport.

L'armoire de sécurité doit être soulevée uniquement par le bas à l'aide d'un moyen approprié (ventouse, sangle…). Elle doit être transportée en position verticale et ne doit en aucun cas être couchée. Il est impératif d'éviter de l'incliner lorsqu'elle est soulevée et transportée. En effet, ceci peut provoquer des dommages pouvant altérer le bon fonctionnement des systèmes de sécurité équipant l'armoire.

D'autre part, si cette armoire doit être déplacée, il est impératif qu'elle soit placée sur une palette et sanglée afin d'éviter toute chute de celle-ci.

4. Mise en service

Après avoir déballé l'armoire, vérifiez que vous avez bien reçu un jeu de 2 clefs faisant fonctionner la serrure. Les clefs peuvent être :

- soit sur la serrure,
- soit fixées sur la poignée,
- soit à l'intérieur de l'armoire,
- soit fixées sur la porte de l'armoire,
- soit fixées sur une étagère,
- soit situées dans le tiroir/bac de rétention.

Votre armoire de sécurité doit être installée, utilisée et maintenue de façon à garantir la protection des utilisateurs.

Portes battantes :

Rappel : il est obligatoire de maintenir les portes fermées.

Les portes battantes s'ouvrent en tirant la poignée vers soi.

5. Ventilation

Votre armoire est munie d'un ventilateur silencieux de 220 volts - 50 Hz. Si votre armoire est munie d'un filtre à charbon actif, raccordez la prise électrique à une prise de courant de 220-240 volts – 50 Hz, puis appuyez sur le bouton « marche/arrêt » afin de mettre en fonctionnement le système de ventilation.

Afin de vérifier la présence du filtre à charbon actif, regardez au travers de la fenêtre de contrôle de présence du filtre. Vous devriez apercevoir une étiquette de couleur verte, jaune ou bleue apposée sur le filtre et indiquant le type de filtre.

Si vous n'avez pas acheté de filtre actif, la sortie de ventilation de votre armoire doit-être impérativement reliée à l'extérieur. La sortie d'air est située sur le toit de l'armoire. Pour évacuer les vapeurs, il y a lieu de raccorder la sortie d'air à l'aide d'un manchon de raccordement Ø 100 mm, référence CHJ (non fourni) et de tuyau souple Ø 100 mm, référence KL100 (non fourni), vers l'extérieur du bâtiment.

Attention ! Vous ne devez pas mettre le ventilateur en fonctionnement tant que la sortie de l'armoire n'est pas reliée à une gaine d'extraction.

N'hésitez pas à contacter le service technique de votre revendeur pour tout complément d'information concernant la mise en route du système de ventilation.

Fonctionnement sans ventilation forcée :

Il est possible que votre armoire de sécurité fonctionne sans ventilation. Cependant, votre armoire devra être placée dans un local disposant de sa propre ventilation forcée (au moins 5 fois le volume du local par heure).

L’armoire en elle-même et le rayon de 2,5 mètres situé autour de celle-ci constituent une zone de danger exposée aux explosions.

D’autre part, si le système de ventilation de votre armoire n’est pas en fonctionnement, vous devez impérativement l’indiquer, en apposant une étiquette indiquant « Armoire non reliée à une ventilation forcée », sur une des portes (non fournie).

6. Equipements intérieurs

Etagères et demi-étagères perforées :

	AF2	AF2-2	AF4-2	AF4-3	AF4-4
Etagères	4	-	8	4	-
Demi-étagères	-	8	-	8	16

Votre armoire est livrée avec des étagères. Celles-ci doivent être fixées à la hauteur choisie en réglant les taquets sur les crémaillères prévues à cet effet.

Chaque étagère doit impérativement reposer sur 4 taquets.

Veillez à ne pas dépasser la charge admissible par étagère (voir chapitre caractéristiques techniques 1.2.).

Tiroir/bac et demi-tiroir/bac de rétention :

	AF2	AF2-2	AF4-2	AF4-3	AF4-4
Tiroir/bac	1	-	2	1	-

de rétention					
Demi-tiroir/bac de rétention	-	2	-	2	4
Tapis absorbant	1	2	2	3	4

Votre armoire dispose d'au moins un tiroirs/bac de rétention muni d'un tapis absorbant. Celui-ci est positionné au bas de votre armoire.

Il ne doit en aucun cas servir de lieu de stockage.

Concernant le volume de rétention de votre bac, il y a lieu de vous reporter au chapitre «caractéristiques techniques».

7. Stockage dans l'armoire

Cette armoire est exclusivement destinée au stockage, dans les laboratoires, l'industrie, les ateliers, les collectivités... de produits dangereux : produits faiblement inflammables, produits faiblement corrosifs, produits toxiques ou encore produits nocifs... dans des récipients de sécurité fermés.

Elle ne doit en aucun cas servir au stockage de produits corrosifs très concentrés tels que les acides nitrique, chlorhydrique, fluorhydrique, sulfurique... ou très inflammables (essence, acétone...).

Nous vous rappelons que le stockage de produits corrosifs peut altérer le bon fonctionnement des éléments de sécurité. D'autre part, nous vous rappelons que les dommages dus à une mauvais utilisation de l'armoire et en particulier à la corrosion ne sont pas couverts par notre garantie constructeur.

8. Contrôles de sécurité

L'armoire de sécurité est un élément de sécurité à part entière. Afin de garantir sa parfaite efficacité, il y a lieu de vérifier régulièrement ce matériel.

Contrôles de sécurité quotidiens :

- Vérifiez si des produits (liquides, poudres...) ont coulé sur les étagères ou ont été récupérés dans le bac de rétention. Si c'est le cas, ces derniers doivent être vidés et nettoyés dans les meilleurs délais à l'aide d'un matériel adapté (tapis absorbant…).
- Vérifiez que l'armoire ne présente aucune trace de corrosion.
- Vérifiez que l'armoire ne présente pas de dommages mécaniques.
- Vérifiez la bonne fermeture des portes.
- Vérifiez le bon fonctionnement de la serrure.

Contrôles de sécurité mensuels :

- Vérifiez la bonne ouverture et fermeture des portes.

- Vérifiez le bon fonctionnement du système de ventilation à l'aide, par exemple, d'un morceau de papier (uniquement dans la mesure où votre armoire est reliée à un système de ventilation forcée).
- Vérifiez la saturation des filtres à l'aide de la pompe manuelle si vous avez pris cette option. Concernant l'utilisation de la pompe manuelle, reportez vous à la notice d'utilisation fournie avec cette dernière.

Contrôles de sécurité annuels :

Les filtres à charbon actif ont une durée de vie maximale d'1 an. Il y a donc lieu de les remplacer au minimum une fois par an. Pour ce faire, ouvrez le compartiment de ventilation/filtration à l'aide du jeu de clefs fourni avec l'armoire, retirez le filtre usagé puis mettez en place le nouveau filtre, enfin refermez à clef le compartiment de ventilation/filtration.

Ces vérifications doivent être effectuées par votre service de maintenance. En cas de doute ou pour toute question éventuelle, il y a lieu de contacter votre revendeur habituel. Reportez-vous à la fiche de contrôle (voir annexe).

Il convient de nettoyer l'armoire avec de l'eau savonneuse uniquement afin de ne pas la détériorer. Nous vous rappelons que vous devez porter, pour toute intervention, un équipement de protection individuelle adapté.

9. Pièces détachées

Eléments :

- Serrure et clefs.
- Pictogramme de sécurité.
- Etagère perforée.
- Demi-étagère perforée.
- Tapis absorbant.
- Filtre à charbon actif :
  - Filtre pour vapeurs « standard », référence FC15.
  - Filtre pour vapeurs organiques, référence FC20.
  - Filtre pour vapeurs corrosives, référence FC35.
- Pré-filtre anti-poussières, référence PFF.
- Pompe manuelle, référence PMAF.
- Boîte de 10 tubes à réactifs (tests organiques), référence TROR.
- Boîte de 10 tubes à réactifs (tests corrosifs), référence TRAC.
- Boîte de 10 tubes à réactifs (5 tests organiques et 5 tests corrosifs), référence TROA.

10. Elimination et recyclage

L'armoire de sécurité peut être entièrement démontée. Les divers éléments la composant tels que le métal... peuvent être éliminés séparément en vue d'un éventuel recyclage. Veuillez respecter à ce propos, les dispositions nationales et locales en matière d'élimination des déchets. De par leur nature, les différents éléments de votre armoire ne doivent en aucun cas être mélangés aux ordures ménagères.

11. Garantie

Votre armoire de sécurité est garantie pour une période de 12 mois contre tout vice de fabrication et dans les conditions normales d’utilisation, à compter de la date indiquée sur le bon de livraison.

Notre garantie s'applique exclusivement en cas de défectuosité provenant d'un vice de conception ou d'un vice caché. La présente garantie couvre exclusivement le remplacement des matériels ou des pièces reconnues défectueuses par nos services qualité et technique, seuls qualifiés pour en juger. Elle est strictement limitée à la réparation de l'appareil dans nos ateliers. Les pièces détachées sont garanties 3 mois après leur mise en place.

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre dans le cas :

- où le matériel n’aurait pas été stocké, utilisé ou entretenu par l’utilisateur conformément aux usages ainsi qu’à toute instruction d’utilisation,
- ni en cas de détérioration du matériel par l’utilisateur ou un tiers,
- ni dans le cas où le matériel aurait subi une modification ou une réparation par l’utilisateur ou un tiers sans notre accord écrit,
- ni en cas d’usure normale, ou en cas de non paiement à son échéance exacte de tout ou partie du prix du matériel.

La mise en œuvre de la garantie n’aura pas pour effet d’en proroger la durée. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que l’acheteur ne nous a pas averti du défaut constaté dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte, date qu’il lui incombe de prouver.

La garantie est exclue dans les hypothèses suivantes :

- Usure normale du produit,
- Transformation du produit ou incompatibilité avec d’autres matériels,
- Utilisation anormale ou non conforme du produit au regard des spécifications qui lui sont propres ou négligence du client dans le stockage ou entretien,
- Mauvaise installation du produit,
- Dommages causés par la corrosion.